



La Ville de Bruxelles contrainte de fermer partiellement Plaisirs d'Hiver

Bruxelles, le 23 décembre 2021 – Le CODECO a pris de nouvelles mesures dans le cadre de la situation sanitaire actuelle. Après analyse, il s'avère que ces mesures additionnelles ne sont pas applicables dans la pratique pour ce qui concerne certains sites de Plaisirs d'Hiver.

Dans ces conditions, la Ville de Bruxelles est contrainte de fermer les sites du marché de Noël à Sainte-Catherine (Vismet, Place Sainte-Catherine et Tour Noire), Bourse et Monnaie. Cette fermeture sera opérationnelle dès le dimanche 26 décembre. Resteront ouverts : le site de la patinoire Place De Brouckère, les activités au Bois de la Cambre et toutes les illuminations et installations artistiques dans le respect des règles sanitaires.

Il est évident que les personnes exploitant les chalets seront dédommagées au prorata du nombre de jours d'annulation. Cette annulation est une déception au regard de la dynamique positive qu'a amené cet événement à la convivialité et à la vie économique du centre-ville.

La Ville de Bruxelles déplore la fermeture de tous les lieux culturels à l'exception des musées.

Les feux d'artifices de fin d'année n'auront pas lieu.

CONTACTS :

[Ville de Bruxelles](#) :

Maïlys Charlier Zenari, Cabinet de Delphine Houba, Échevine de la Culture, du Tourisme et des Grands Événements, mailys.charlierzenari@brucity.be, +32 (0)490 14 07 90

Adélaïde De Patoul, cabinet de l'Échevin des Affaires économiques, Adelaide.DePatoul@brucity.be, +32 (0)490 14 12 59